

13 RECOMMANDATIONS POUR L'ORGANISATION D'UNE RENTRÉE EN PS BILINGUE

Dans le cadre d'une convention sur la politique régionale des langues vivantes dans le système éducatif en Alsace deux possibilités s'offrent aux parents :

- La voie extensive : un enseignement de l'allemand dès la petite section de l'école maternelle
- La voie bilingue : un enseignement de l'allemand et en allemand à raison de 12 h par semaine

L'entrée dans le cursus se fait à l'initiative des parents, à tout moment de la scolarité en école maternelle (de préférence en petite section), et sans évaluation préalable.

Pour être pleinement efficace, l'enseignement doit se poursuivre de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire (école maternelle - école élémentaire - collège - lycée).

L'organisation pédagogique en classe est privilégiée, mais des effectifs réduits peuvent nécessiter un fonctionnement en section dont les modalités relèvent de la compétence du conseil des maîtres.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La rentrée en petite section bilingue :

- Une information aux parents est indispensable :
 - Information préalable lors de réunions pilotées par l'éducation nationale (novembre de l'année précédente).
 - Des informations détaillées disponibles sur le site de l'académie de Strasbourg : <https://www.ac-strasbourg.fr/publics/formation-etablisements/sections-et-voies-specifiques/voie-bilingue-paritaire/>
 - Une plaquette récapitulative sur le site de l'académie de Strasbourg : https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/acad/DSDEN68/Presentation_IA_68/ERI/Plaquette_bilingue_francais_-_allemand_2013-2014.pdf
 - Un complément d'information lors de l'inscription
- Nécessité de tenir un discours rassurant aux parents.
 - Nouvelle procédure simplifiée de sortie du cursus bilingue (demande de sortie écrite établie par les parents et adressée au directeur ou à la directrice, pour entériner la sortie du cursus en fin d'année scolaire).

POINTS DE VIGILANCE

LES ENFANTS GERMANOPHONES	<ul style="list-style-type: none"> • L'inscription en cursus bilingue peut être rassurante pour les parents et pour l'enfant. • L'inscription en cursus monolingue rendra l'apprentissage du français plus rapide.
LES ENFANTS ALLOPHONES	<ul style="list-style-type: none"> • L'apprentissage simultané de deux langues est envisageable (projet parental). De bonnes compétences dans la langue maternelle est un préalable. • Une entrée différée dans le cursus peut être une alternative.
LA RENTRÉE	<ul style="list-style-type: none"> • L'école peut proposer une immersion en classe bilingue dès le mois de juin précédant la rentrée de septembre. • Garder à l'esprit qu'en plus de faire sa première rentrée scolaire, l'élève va entrer dans les apprentissages de et par une langue seconde. A ce titre, il convient d'instaurer un cadre rassurant en organisant si possible une journée de rentrée dans les deux langues. • Permettre à l'enfant de se tourner les premiers jours vers l'ATSEM en langue française.